



**PROJET DE PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT PAR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LES COMMUNES DE MALANVILLE ET DE
SEGBANA**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
INSTALLATION D'ATELIER POUR CINQUANTE (50) JEUNES DESCOLARISES**

CODE DE L'ACTIVITE : A2.5

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN

Alu

Table des matières

1.	CONTEXTE	2
2.	CONDITIONS GENERALES	2
3.	CRITERES DE SELECTION	3
4.	PIECES A FOURNIR	3
5.	PROCESSUS DE SELECTION	4

I. CONTEXTE ET FINALITE

Le présent avis à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Prévention de l'Extrémisme Violent par l'Autonomisation des Jeunes et des Femmes dans l'Alibori, au Bénin (PREVENT). La mise en œuvre de ce projet est financée par l'Union Européenne via le onzième Fonds Européen pour le Développement (11^{ème} FED). L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) compte accompagner les communes de Ségbana et de Malanville à procéder à la sélection et à l'inscription de cinquante (50) jeunes déscolarisés dans des Centres de Formations Professionnelles de l'Etat dans le département de l'Alibori. Cette action vise à renforcer les capacités de ces deux collectivités territoriales sur les enjeux de la politique de jeunesse locale et les aider à mieux déclencher une intégration sur le marché du travail des jeunes de leurs juridictions. Cette action vise à élargir le champ des possibles pour ces jeunes. La finalité de ce projet est d'accompagner les communes de Ségbana et de Malanville à favoriser une insertion professionnelle stable et durable des jeunes de leurs territoires qui étaient sans activités et de contribuer à leur primo insertion professionnelle.

A cet effet, il est recherché dans Ségbana et Malanville des jeunes femmes et hommes déscolarisés issus des dites communes afin de les réinsérer professionnellement à travers l'auto emploi. Ils doivent être immédiatement disponibles, pour rentrer dans un centre de formation professionnelle à plein temps.

II. CONDITIONS GENERALES

Cet avis à manifestation d'intérêt est ouvert à tous les jeunes femmes et hommes des communes de Ségbana et de Malanville. A terme il sera sélectionné cinquante (50) jeunes déscolarisés parmi les jeunes les plus vulnérables, issus des familles les plus démunies des deux (02) Communes de Malanville et de Ségbana. Ne peuvent manifester leur intérêt pour le présent avis, que des jeunes ayant 14 ans au moins et 35 ans au plus lors de la sélection. En vue de garantir une égalité des sexes aux soumissionnaires, un quota de 50% est réservé aux candidats de sexe féminin. Les frais ainsi que les kits de formation pour chaque candidat retenu seront pris en charge par le projet PREVENT mis en œuvre par l'ANCB. A l'issue de la formation, les candidats seront soumis à l'examen de Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) de la branche professionnelle qu'ils auraient choisie. L'obtention du certificat au bout du processus de formation donne droit à un accompagnement pour amorcer l'installation d'un atelier.

3. CRITERES DE SELECTION

Au total cinquante (50) jeunes seront sélectionnés à raison de vingt-cinq (25) jeunes pour le compte de la commune Ségbana et vingt-cinq(25) jeunes pour la commune de Malanville. Les critères suivants décrivent mieux les jeunes que l'ANCB veut accompagner depuis leur formation professionnelle jusqu'à leur primo installation.

- 1- Être âgé d'au moins 14 ans et de 35 ans au plus ;
- 2- Être immédiatement disponible pour suivre une formation qualifiante à plein temps ;
- 3- Avoir été inscrit au moins une fois dans le cursus de formation du cycle du primaire et n'être pas inscrit dans un établissement scolaire au moment de la sélection ;
- 4- Être reconnus issus de familles à faibles revenus et/ou vivant dans des ménages dont les parents sont économiquement inactifs ;
- 5- Avoir une lettre de recommandation d'un imam ou d'un maître coranique

4. PIECES A FOURNIR

Les personnes intéressées par le présent avis sont priées de déposer auprès du secrétariat Administratif de leur arrondissement de provenance ou du secrétariat de leurs Mairies respectives, un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après :

- 1- Une lettre de manifestation d'intérêt renseignant sur les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des candidats (les candidats peuvent se rapprocher des secrétaires de leur arrondissement de provenance pour se faire aider dans la rédaction de la lettre de manifestation d'intérêt) ;
- 2- Une lettre de recommandation dûment signée par un Imam ou un Maître Coranique (les candidats peuvent se rapprocher des secrétaires de leur arrondissement de provenance pour se faire aider dans la rédaction de la lettre de recommandation à faire signer à l'Imam ou au Maître Coranique)

Le dossier doit être sous plis fermé avec la mention :

- « **candidature pour sélection de vingt-cinq (25) jeunes déscolarisés dans la commune de Ségbana dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PREVENT ANCB** » pour les candidats de la commune de Ségbana au plus tard le **Mardi 09 Mai 2023 à 15heures 30 minutes**

- « candidature pour sélection de vingt-cinq (25) jeunes déscolarisés dans la commune de Malanville dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PREVENT ANCB » pour les candidats de la commune de Malanville au plus tard le Mardi 09 Mai 2023 à 16 Heures 30 minutes dans les bureaux des différents arrondissements ou au secrétariat de la mairie.

5. PROCESSUS DE SELECTION

La présélection se fera sur étude de dossier et les personnes présélectionnées seront contactées par téléphone ou "message-porté" de la Mairie pour un entretien à la mairie concernée le Mardi 16 mai 2023. Les résultats finaux seront affichés dans les Mairies concernées, leurs différents arrondissements et dans la mosquée centrale de chaque commune au plus tard le Vendredi 19 Mai 2023, la mise en formation se fera rigoureusement à partir du 02 Juin 2023.

Abomey calavi, le 11 avril 2023

Pour l'ANCB
Le Directeur Exécutif,



Sègla LIHOUSSOU